

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2011

Le Conseil Municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 4 novembre 2011, sous la présidence de Mme Annick CRESSENS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 27 octobre 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes et M. CRESSENS Annick, BLANC Jean-Pierre, BLANC Marie-Claude, VERNAZ André, MURAT Louis, PERRIER Paul, SEVESSAND Guy, DOIX Dominique, BOCHET Thierry, MALOD Bertrand, ROBERT Jacques, DOIX Thierry, GERARD Monique, BOCHET Nicolas, COMBAZ-DEVILLE Pascal, TOMASINI Annie, LANDAIS CHAUCHAIX Christelle.

ABSENTS REPRESENTES : M. CROISET Yann par M. COMBAZ-DEVILLE Pascal
M. PHILIPPE Jean-Pierre par M. BLANC Jean-Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOCHET Nicolas

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

Actualisation des frais de secours saison 2011/2012

Le Conseil actualise les tarifs des frais de secours applicables sur le territoire de la Commune à compter du 3 Décembre 2011 et adopte le principe de remboursement de tous les frais engagés par la Commune à l'occasion de la mise en œuvre de procédés visant à rechercher, secourir, rapatrier les personnes accidentées, malades, disparues ou perdues lors de la pratique de l'ensemble des activités de loisirs et sportives.

Transports sanitaires bas des pistes aux cabinets médicaux

Une consultation pour le transport sanitaire des blessés pendant la saison hivernale 2011/2012 a été lancée auprès de plusieurs sociétés d'ambulances. Deux sociétés ont répondu.

Le Conseil retient la proposition de la Sté Savoie Ambulance, moins-disante, et autorise Madame le Maire à signer la convention fixant les tarifs des prestations de transports des blessés du bas des pistes aux cabinets médicaux (150 €) ou hôpitaux (280 €). Les tarifs sont inchangés par rapport à la saison précédente.

Tarifs de secours hélicoptérés saison 2011/2012

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer avec le Secours Aérien Français la convention relative aux secours hélicoptérés du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2012. Le tarif est fixé à 51.18 € TTC la minute ce qui représente une augmentation de l'ordre de 2.77 %.

Approbation des PIDA

Le Conseil approuve les différents PIDA mis à jour pour la saison hivernale 2011/2012.

Actualisation des tarifs des prestations communales année 2012

Le Conseil actualise, à compter du 1er Janvier 2012, les montants des droits et redevances avec une augmentation moyenne de l'ordre de 2 %.

Enveloppe primes personnel communal

Le Conseil vote une enveloppe budgétaire de 87 000 € pour le versement des primes de fin d'année au personnel communal.

Dérogation heures supplémentaires personnel communal

Le Conseil autorise le personnel des services techniques à dépasser le contingent mensuel d'heures supplémentaires, pour conditions climatiques exceptionnelles, des mois de décembre 2011 à avril 2012.

Convention avec l'Office de Tourisme pour la mission de commercialisation de la station

Le Conseil approuve la convention à intervenir avec l'Office du Tourisme portant sur la mission de commercialisation de la station. La participation communale pour 2011 s'élève à 56 000 €. Après débat portant notamment sur la question de la présence de l'Office dans différents salons (notamment le salon Roc D'Azur spécialisé sur l'offre VTT), le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention. La convention pour l'année 2012 précisant les objectifs de l'Office sera validée lors du prochain Conseil Municipal et une réunion de travail avec les représentants de l'OT est fixée le 1^{er} décembre 2011.

Décisions concernant l'Hôtel de la Roche

Le Conseil prend connaissance des derniers échanges entre SAS Développement, les élus et le gérant de la « SARL les Croes » s'agissant du dossier de restructuration de l'Hôtel de la Roche. Le montage juridique est en cours de finalisation et pourrait se mettre en œuvre sous la forme d'un BEA (Bail Emphytéotique Administratif). Suite au débat (y participent Dominique DOIX, Bertrand MALOD, Christelle LANDAIS CHAUCHAIX, Thierry DOIX, Jacques ROBERT) portant notamment sur les questions d'urbanisme et d'architecture, d'accessibilité, de mise en concurrence et sur le caractère prioritaire de cette opération, Madame le Maire informe l'assemblée du fait que le montage pourrait être présenté lors de la prochaine séance du Conseil. Elle précise qu'il est impératif d'établir un calendrier de mise en œuvre de ce projet.

Décisions modificatives budgétaires

Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de transférer pour ajustements des crédits sur le budget général (décision modificative n° 3) et le budget forêt (décision modificative n° 1). Le Conseil autorise Mme le Maire à procéder à ces transferts.

Décision concernant le recours à un prêt (budget général)

Le budget 2011 de la collectivité (budget général) a été voté moyennant le recours à un prêt d'un montant de 200 000 €. La décision modificative votée précédemment a prévu de porter le montant de ce prêt à 350 000 €, montant correspondant au coût de l'acquisition du terrain Personnettaz, situé aux Champs à Beaufort, pour lequel l'acte a été signé début octobre.

Suite à la consultation lancée auprès de 6 établissements bancaires, et après analyse, madame le Maire propose de retenir l'offre établie par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC). Il s'agit du prêt GAIA (taux actuel à 2.85 %) destiné à soutenir les acquisitions foncières faites par les communes à la condition que les programmes de logements sociaux représentent 25% de la SHON, ce qui sera le cas pour ce terrain.

Le conseil autorise Madame le Maire à confirmer ce choix et à signer le contrat de prêt avec la CDC.

Information sur prêt contracté par SAS Développement pour achat de terrain Frepparaz

Le Conseil prend connaissance des conditions de prêt obtenues par SAS Développement pour l'acquisition du terrain de Frepparaz, support du projet de la Résidence de Tourisme. La convention d'intervention foncière prévoyant les conditions de l'éventuel rachat par la commune de ce terrain est également présentée. Suite au débat, cette convention est approuvée et Madame le Maire est autorisée à la signer.

Marchés et avenants travaux

✚ Transports de voyageurs – Navettes régulières

Un appel d'offres ouvert, en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, a été lancé pour l'organisation des navettes pendant les saisons d'hiver et été pour une période initiale de un an reconductible trois fois, avec l'aide du cabinet EFFIA, mandaté par la Collectivité.

Deux offres provenant des Autocars BLANC et LOYET ont été réceptionnées.

Après ouverture des plis, la commission d'appel d'offres a déclaré la procédure infructueuse au vu des éléments technico/financiers proposés. La consultation est passée en procédure négociée avec les deux candidats qui devaient transmettre une nouvelle proposition qui a été présentée lors d'une rencontre.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché fractionné à bons de commande aux Autocars BLANC sur la base Variante Hiver. Cette variante prévoit, à compter de la saison d'hiver 2012/2013, le recours à 2 cars neufs de type urbain, d'une capacité de 70 places (20 assises et 50 debout), d'une longueur de 10,5 m, conformes à la norme EURO 5, garantissant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et dotés d'un système de girouette.

Convention et groupement de commande avec la CCB pour réseaux au Bersend et désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres

La Communauté de Communes du Beaufortain envisage de desservir le hameau du Bersend par les infrastructures de collecte des eaux usées. Il apparaît opportun, dans un souci d'économie pour la Commune, de réaliser les travaux de rénovation des réseaux d'eau potable et d'enfouissement des réseaux secs (EDF – Télécom, etc...) en collaboration avec Confluences.

Le Conseil Municipal :

- autorise Mme le Maire à signer la convention portant la création d'un groupement de commande pour la réalisation de ce chantier,
- Désigne Mme CRESSENS Annick, Membre Titulaire et M. MURAT Louis, Membre suppléant de la Commission d'Appel d'offres du groupement de commandes.
- S'engage à inscrire aux budgets les crédits correspondants.

- Autorise la Communauté de Communes du Beaufortain, mandataire, à lancer la consultation.

Demandes de subvention pour travaux de réhabilitation du bâtiment Mairie / Office de Tourisme d'Arêches

Le Conseil sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de la Savoie et au titre du Contrat station durable pour la réhabilitation du bâtiment Mairie / Office de Tourisme d'Arêches.

S'agissant du dossier de Permis de Construire qui a été déposé, Jacques ROBERT et Christelle LANDAIS CHAUCHAIX font part de leur étonnement et regrets du fait que le dossier ait été validé lors d'une réunion en présence des architectes, réunion où tous les élus étaient invités et où seulement 5 élus étaient présents. Ils font part de leur opposition au projet tel qu'il est soumis à l'instruction. Madame le Maire rappelle la démarche projet avec les différentes étapes de validation : choix du maître d'œuvre, validation de l'Avant Projet Sommaire et de l'Avant Projet Définitif, dépôt du Permis de construire.

Vente alpage des Avats

Un compromis de vente de l'alpage des Avats a été signé avec M. VIALLET André par l'intermédiaire de la SAFER. Cette transaction doit aujourd'hui être régularisée par un acte notarié. Le Conseil autorise Mme le Maire à signer l'acte de vente à établir en l'étude de Maître JAFFLIN, Notaire à Albertville.

Approbation du règlement de l'eau

Le projet de règlement de l'eau a été envoyé, pour avis, au Conseil Général qui a proposé quelques adaptations. Le règlement fera l'objet d'une validation lors du prochain Conseil Municipal.

Mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable (volet arsenic)

Suite à l'augmentation du taux d'arsenic dans les eaux des captages de Plan Perrier, des Echères et de Boudin, une étude visant à résoudre les problèmes constatés a été engagée.

Après avoir pris connaissance du rapport définissant les solutions à mettre en œuvre afin de garantir une eau en quantité et qualité satisfaisante à la population des secteurs concernés, le Conseil approuve la mise à jour du programme des travaux et le nouvel échéancier du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Instauration de la Taxe d'Aménagement (UNE ABSTENTION)

Madame le Maire expose que l'article 28 de la loi 2010-1658 de la loi de finances rectificative pour 2010 réforme la taxe locale d'équipement et les taxes qui lui sont adossées ainsi que certaines participations d'urbanisme. La Taxe d'Aménagement se substituera à ces diverses taxes et sera applicable à compter du 1er mars 2012 sur les demandes d'autorisations et de déclarations d'urbanisme.

La taxe d'aménagement comporte une part communale (ex Taxe Locale sur l'Équipement) et une part départementale (ex Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles et la Taxe Spéciale d'Équipement du département de la Savoie).

La part communale et la part départementale sont instituées par délibérations respectives du conseil municipal et du conseil général.

Pour les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU), la part communale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit avec un taux de 1 %, qui peut être modifié par délibération du conseil municipal. Le taux de la part communale peut être fixé entre 1 et 5 % (comme l'actuelle Taxe Locale d'Équipement) et il peut être modulé par secteurs géographiques définis sur un document graphique annexé à la délibération instituant le taux ou annexée au PLU.

Ce taux de la part communale peut également être augmenté dans certains cas et dans certains secteurs jusqu'à 20 % sur délibération motivée du conseil municipal qui devra justifier cette

augmentation par un besoin de travaux substantiels de voirie, de réseaux ou d'équipements publics généraux.

Les délibérations instituant (ou supprimant) la taxe d'aménagement ont une durée de validité de 3 ans, celles instituant le taux de la taxe d'aménagement ont une durée de validité d'1 an. Elles doivent être adoptées avant le 30 novembre pour une application au 1er janvier de l'année suivante et pour l'année 2011, au 30 novembre 2011 pour une application au 1er mars 2012.

Le Conseil décide de fixer (une abstention) le taux de base de la taxe à 4 % et de le porter à 20 % dans les zones AU du Plan Local d'Urbanisme, au regard du coût des équipements nécessaires à l'aménagement de ces zones (voiries et réseaux notamment) en préalable à la délivrance des Permis de construire.

Instauration de servitudes de cour commune et de passage aux Gérats

M. BON-MARDION William et Mlle ROUCHY Elise souhaitent construire leur bâtiment sur un terrain situé aux Gérats ; celui-ci est situé à proximité du chemin rural et la délivrance du permis sera subordonnée aux distances à respecter par rapport aux limites séparatives. De plus, afin d'accéder à leur parcelle il est nécessaire qu'une servitude de passage sur la parcelle communale soit établie.

Le Conseil autorise l'instauration d'une servitude de cour commune et de passage à leur profit.

Décision pour achat de terrain à Cote Granier (Le Praz)

Thierry DOIX, Président de la commission commerce artisanat fait part aux membres du Conseil Municipal des échanges intervenus avec le propriétaire du terrain situé au Praz, terrain susceptible de permettre l'extension de la zone artisanale du Moulin du Praz. Il rappelle l'importance de pouvoir disposer de terrains aménagés pour pouvoir installer et conforter des entreprises artisanales. S'agissant de ce dossier, la décision du propriétaire concerné est en attente.

Décision pour achat de terrain à Marcôt (zone artisanale)

Ce dossier s'inscrit dans le cadre du projet de création de la zone artisanale des Marcôts, identifiée au PLU validé en 2009. Le Conseil autorise Madame le Maire à engager une négociation avec le propriétaire des parcelles de terrain n° 1718 et 112, parcelles classées AUE, d'une surface d'environ 3 100 m² : le prix d'acquisition fixé par le Conseil est de 50 € le m².

Information sur vente de la maison de la Marzellaz

Suite à la mise en vente de la maison à la Marzellaz, deux propositions nous sont parvenues : l'une à 150 000 € et la seconde à 75 000 € pour un appartement. Compte-tenu de l'estimation du service des Domaines qui s'élève à 375 000 €, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite aux deux propositions d'acquisition reçues.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de deux biens immobiliers situés à Arêches (Les Gérats) et Beaufort (Grande Rue).

Baux de location

✚ Bureau de Poste de Beaufort

La Poste est actuellement locataire des bureaux de la Poste, d'une partie du sous-sol (le tout pour environ 210 m²) et de l'appartement du 1^{er} étage (120 m²) moyennant un loyer annuel de 18 320.90 €.

Elle propose de restituer à la Commune le logement qui est complètement indépendant du bureau de poste moyennant un loyer de 10 000 € avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012. Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition et autorise Mme le Maire à signer le nouveau bail de location à intervenir avec la Poste pour le bureau de Beaufort.

Gendarmerie de Beaufort

Le bail de location de la Gendarmerie, en date du 28 février 2011, a été renouvelé à compter du 1^{er} novembre 2010 moyennant un loyer annuel de 35 000 €.

Suite à une erreur de calcul du loyer du bail en cours, le service France Domaine en propose un nouveau portant le loyer annuel à 32 950 € à compter du 1^{er} novembre 2010.

Le Conseil décide d'accéder à cette demande mais à partir du 1^{er} janvier 2012 et autorise Mme le Maire à signer le nouveau bail.

Chalet témoin du Val Blanc

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer le bail avec M. Thomas GUIARD, photographe, pour la location, pour une durée de 4 mois à compter du 15 décembre 2011 du chalet témoin du Val Blanc moyennant un loyer mensuel de 210 €.

Questions diverses

L'Assemblée est informée :

- Des conclusions présentées par COMETE suite à la mission d'audit des finances communales ; le travail consistant en la réalisation d'un Programme Pluriannuel d'Investissement sera réalisé d'ici la fin de l'année 2011.
- Des travaux conduits à Arlysère au sein des groupes de réflexion s'agissant des transports et de l'économie. Le sujet de la mise en place de la taxe transport sur le territoire est à l'étude. Madame le Maire rappelle que cette taxe sera exigible auprès des entreprises qui ont plus de 9 salariés. Elle s'interroge sur les retombées sur notre territoire notamment sur les axes reliant les stations.

Christelle LANDAIS CHAUCHAIX fait part à l'assemblée de son souhait de voir organiser une réunion entre élus , réunion destinée à évaluer le travail effectué, exposer le ressenti des élus, leurs interrogations, et questionner Madame le Maire sur le respect du travail des commissions. En effet, compte tenu des ordres du jour particulièrement chargés des Conseils Municipaux, il n'est pas toujours possible d'évoquer en fin de séance les compte rendus de commissions et les questions diverses. Madame le Maire interroge les membres du Conseil afin de savoir si d'autres élus sont demandeurs d'un échange de cette nature. Sans réponse à cette question, la décision est reportée.



Le Maire,

A blue ink handwritten signature, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over the seal and the text "Le Maire,".

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU
LE 9 DECEMBRE 2011 A 20 H 00**